

40 ANS DE FORMATION PROFESSIONNELLE : BILAN ET PERSPECTIVE

Groupe de l'UNSA

L'UNSA, dans un premier temps, tient à réagir sur la temporalité de la saisine du Premier ministre qui est à la base de nos travaux.

La loi relative à l'orientation et à la formation tout au long de la vie est toujours en voie de déclinaison, que cela soit dans la publication des textes ou dans l'application de ses dispositifs. La Contractualisation des plans régionaux de développement de la formation professionnelle (CPRDF) est au milieu du guet, le nouveau droit à l'information, à l'orientation professionnelle en est à ses balbutiements et le regroupement des Organismes collecteurs agréés pour la collecte des fonds (OPCA) ne sera opérationnel qu'au début 2012.

Dans ce cadre, analyser les forces et les faiblesses de notre système actuel en pleine mutation apparaît difficile à appréhender, et en complet décalage avec une évaluation cohérente qui ne pourra s'effectuer que dans quelques années.

Le groupe UNSA tient à souligner que malgré ce contexte, l'avis nous paraît cohérent et la plupart des recommandations pertinentes.

Au moment où la nation connaît des difficultés sans précédent, où la crise économique ne finit pas de rebondir et de toucher les plus faibles et les plus fragiles, il est important de réaffirmer que la formation professionnelle est un investissement essentiel pour les salariés et les entreprises.

Pour l'UNSA, la formation professionnelle est un outil participant à la sécurisation du parcours professionnel du salarié et dans un cadre plus large, de la formation tout au long de la vie.

Pour cela, il faut déjà créer ce parcours et montrer son utilité et son intérêt pour le salarié.

Pour l'UNSA, un véritable service public de l'orientation doit avoir d'autres ambitions que la simple mutualisation des moyens existants, l'adhésion à un label et à un cahier des charges. La cohérence doit être de mise. Cette cohérence voudrait qu'un projet global de service public soit présenté à toutes les structures existantes dans le domaine de l'orientation, tant au niveau de la gouvernance qu'au niveau opérationnel. Une définition des missions, une approche des partenariats possibles et des fonctions attribuées à chacun doivent être présentées, discutées, amendées afin qu'un consensus acceptable par tous se dégage.

Les chiffres récurrents des jeunes arrivant sur le marché du travail sans qualification et ceux des salariés en situation d'illettrisme nous imposent la création d'un droit à la formation initiale différée. Pour l'UNSA, il peut être envisagé sous la forme d'un compte épargne formation attaché à la personne, alimenté d'une façon inversement proportionnelle au niveau de formation initiale et par des droits acquis dans l'emploi. Le droit de tirage se faisant dans un cadre collectif.

La formation se négocie au niveau national, interprofessionnel, dans les branches, voire dans les régions mais à aucun moment dans l'entreprise. Pour l'UNSA, le principe de l'obligation de deux consultations du comité d'entreprise sur « *le plan de formation* » de l'entreprise, n'est plus suffisant. La notion de sécurisation des parcours professionnels nécessite d'aller plus loin en matière de dialogue social. La formation est un investissement, trop d'employeurs, encore, la considèrent comme une charge. La mise en perspective du parcours et des choix du salarié et des priorités de l'entreprise est à la base du dialogue social. C'est pourquoi, l'UNSA considère que la négociation sur la formation doit s'articuler avec celle sur la GPEC.

Enfin, concernant la réforme des OPCA, il est impératif que la loi du 20 août 2008, portant sur la représentativité syndicale, soit prise en compte dans les textes cadrant le fonctionnement du paritarisme de ses organismes. Ce paritarisme, à l'image de la réalité, devrait amener une meilleure prise en compte des besoins des salariés, surtout ceux des TPE/PME.

Pour l'UNSA, la formation tout au long de la vie doit devenir réellement effective. Les propositions de l'avis participent à cette ambition. L'UNSA a donc voté l'avis.